



## Conditions particulières de vente aux comités d'entreprise et assimilés

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de billets à tarif préférentiel aux comités d'entreprise et assimilés. **Toute commande implique donc, de la part du client, l'adhésion entière et sans réserve aux termes de ces conditions particulières de vente.**

### 1. LE PRINCIPE

Le Vaisseau propose aux comités d'entreprise et aux amicales du personnel de bénéficier d'un tarif préférentiel sur les entrées au Vaisseau. Cette offre s'applique à l'achat d'un **minimum de 20 billets par commande**.

Le tarif préférentiel est de 6 euros par personne, au lieu de 8 euros par adulte et de 7 euros par enfant. A partir de 100 billets achetés, des billets gratuits sont livrés avec la commande, selon le principe suivant :

Quantité achetée	Nombre de billets offerts
De 100 à 199	2
De 200 à 499	5
De 500 à 999	15
A partir de 1000	35

Un billet est valable pour une entrée en visite individuelle, dans le cadre des horaires d'ouverture du Vaisseau et sous réserve des capacités d'accueil du Vaisseau\*. Le Vaisseau est ouvert au public du mardi au dimanche de 10h à 18h - dernière entrée à 17h. Le Vaisseau est fermé le lundi toute l'année, ainsi que les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, les 3 premières semaines de septembre et le 25 décembre.

Certains espaces, expositions, animations, peuvent être inaccessibles en raison de travaux ou pour des raisons d'ordre fonctionnel ou organisationnel. La fermeture des espaces ou la modification du programme du jour peuvent être effectuées sans préavis particulier et ne permet pas de prétendre à une réduction ou un remboursement du prix du billet d'entrée.

Le billet n'est pas personnel. La date de fin de validité figure sur le billet. Le billet permet d'accéder directement au Vaisseau\*, sans passage en caisse hors prestations payantes (consommations boutique et cafétéria, spectacles, expositions spécifiques, ...). Il ne peut pas être repris ou échangé par le Vaisseau, sauf conditions particulières applicables au titre du § 5 du présent document.

### 2. DELIVRANCE DE BILLETS - MODALITES DE COMMANDE

#### 2.1 - Généralités

Le Vaisseau ne peut délivrer aucun billet avant règlement total de la commande. Toute commande se fait par écrit. Le chèque est à mettre à l'ordre de «Le VAISSEAU».

#### 2.2 - Par bon de commande

Les bons de commande sont disponibles au format pdf sur le site [www.levaisseau.com](http://www.levaisseau.com) ou auprès du service des activités commerciales et partenariales (simple demande par e-mail : [reservation@levaisseau.com](mailto:reservation@levaisseau.com)). Tous les champs doivent être renseignés et le bon doit être **accompagné du règlement intégral de la commande**.

#### 2.3 - Par fax, e-mail ou courrier postal

La commande peut aussi se faire sans le formulaire de bon de commande. Il est recommandé dans ce cas d'assortir les moyens de communication d'un accusé de réception. La commande doit obligatoirement contenir les informations suivantes (sous peine de retarder la livraison) : date de la demande, objet de la demande, coordonnées complètes de l'organisme (dont : raison sociale, adresse, téléphone, e-mail, adresse de livraison si différente, nom du contact), quantité de billets souhaitée, mode de paiement.

Dans tous les cas, la commande ne peut être traitée qu'une fois le règlement de la totalité de la commande reçue.

#### 2.4 - Sur place

Le client peut aussi effectuer sa commande au Vaisseau. Dans ce cas, il s'adresse directement à la billetterie, muni du règlement de sa commande. Le Vaisseau édite les billets sur le moment\*\*. Une facture est éditée immédiatement, ainsi qu'un bon de livraison.

Le règlement peut se faire par espèces (dans la limite de 300 €), chèque au nom de « LE VAISSEAU » ou carte bancaire. Le client signe alors le bon de livraison, notamment le champ stipulant que les billets lui ont été remis.

*Cette disposition est possible en-dehors des heures d'affluence, c'est à dire : du mardi au dimanche de 11h à 13h et de 15h à 17h.*

*En cas d'affluence, il est préférable que le client dépose son bon de commande accompagné du règlement. Le Vaisseau l'informerait dès que la commande aura été traitée.*

### 3. LIVRAISON

**La livraison est accompagnée de la facture.** Le client peut choisir de retirer ses billets sur place au Vaisseau ou de les recevoir par la Poste.

**Dans ce cas, le client prend en charge les frais d'envoi.**

Pour tout envoi d'une commande, l'envoi se fera en recommandé avec AR.

Quantité de billets	Tarif
de 1 à 50 billets	5,72 €
de 51 à 100 billets	6,73 €
de 101 à 250 billets	7,65 €
de 251 à 500 billets	8,71 €
de 501 à 1000 billets	Selon devis
Au-delà de 1000 billets	Selon devis

### 4. CONDITIONS DE PAIEMENT

**Les commandes ne sont honorées qu'après réception par le Vaisseau du règlement intégral de la somme due.**

Tous les règlements doivent être effectués en euros. Une commande est considérée comme intégralement payée seulement après la perception complète de son montant (montant des billets + frais postaux le cas échéant).

### 5. ECHANGE DE BILLETS INVENDUS

Le Vaisseau propose au CE ou à l'amicale de reprendre ses billets invendus (à l'exclusion des billets gratuits / 0,00 €), en fin de période de validité, selon les conditions suivantes :

- le nombre de billets repris est inférieur ou égal à 50% de la commande initiale.
- le CE ou assimilé est à même de présenter et de restituer au Vaisseau lesdits billets.
- le Vaisseau édite des billets valables sur la période suivante.
- si les tarifs du Vaisseau ont augmenté, la différence est prise en charge par le client.
- l'échange ne donne lieu à l'octroi d'aucun billet gratuit.

La demande d'échange ne peut intervenir que pendant une période de 2 mois autour de la date de fin de validité des billets (1 mois avant / 1 mois après). Les nouveaux billets peuvent être retirés sur place ou expédiés sous réserve du paiement des frais postaux.

### 6. PERTE OU VOL DE BILLETS

En cas d'envoi de billets par la Poste, si le C.E. ou l'amicale ne reçoit pas sa commande, il est tenu de le signaler dans les meilleurs délais au Vaisseau qui se charge d'invalider les billets envoyés de manière à ce qu'ils ne puissent pas être utilisés par un tiers.

Le Vaisseau réédite par la suite une nouvelle série de billets.

Le Vaisseau ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol des billets.

### 7. RECLAMATION

En cas de réclamation, le client peut s'adresser au Vaisseau soit par courrier électronique à [info@levaisseau.com](mailto:info@levaisseau.com), soit par courrier postal à l'adresse :

Le Vaisseau – 1 bis rue Philippe Dollinger– 67100 Strasbourg

### 8. DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies lors de la commande de billets en prévente sont nécessaires pour traiter la commande. Elles font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à

Le Vaisseau – 1 bis rue Philippe Dollinger– 67100 Strasbourg

*\*En cas de forte affluence, pour des raisons de sécurité, le Vaisseau peut être amené à bloquer les entrées. Les entrées sont débloquées dès que le nombre de visiteurs a diminué.*

*\*\* sous réserve de disponibilité, du mardi au dimanche de 10h à 17h.*

### COORDONNEES BANCAIRES POUR VIREMENT :

IBAN : FR76 1007 1670 0000 0020 0643 993